



LE DÉPARTEMENT

LA TUBERCULOSE EXISTE TOUJOURS

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
ANONYMISÉE



LE VAR, AVEC VOUS, PRÈS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

La tuberculose : une maladie infectieuse qui peut être grave si elle n'est pas prise à temps

La contagion se fait par voie aérienne sur 8 heures de contact cumulées

Vous avez des symptômes :

- Sueurs nocturnes
- Fièvre à 38°
- Amaigrissement
- Fatigue
- Toux

N'hésitez pas à consulter votre médecin traitant

Il existe dans le Var comme dans tous les départements un Centre de lutte antituberculeuse (CLAT) destiné à prévenir la maladie.

Les missions du CLAT sont :

- les enquêtes autour des cas de tuberculose
- le dépistage systématique
- le suivi des malades
- la vaccination par le BCG.

Ce dépistage consiste :

- en la réalisation d'un test tuberculinaire (avec la lecture 72 h après)
- une radiographie des poumons
- une consultation médicale.

Si le test est significatif, une prise de sang sera systématiquement prescrite.

Il est important de faire ces tests même si vous avez reçu le vaccin BCG.

Contact :

Conseil départemental du Var

Direction de l'enfance et de la famille

Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)

Rez-de-chaussée bas

Site Vincent Allègre

3, rue Allègre

83076 TOULON CEDEX

Tél. 04 83 95 73 13



Retrouvez toutes les informations nécessaires sur

var.fr

Social > Santé prévention > Lutte antituberculeuse